



www.desjardins.com/economie

10 décembre 2001

DISCOURS SUR LE BUDGET FÉDÉRAL DU 10 DÉCEMBRE 2001

1. Commentaire fiscal
2. Commentaire économique

Service de la Vérification et de la Fiscalité
Groupe Fiscalité
Vice-présidence Études économiques

BULLETIN D'INFORMATION



Fédération des caisses
Desjardins du Québec

COMMENTAIRE FISCAL

Le ministre des Finances du Canada, monsieur Paul Martin, a déposé son budget cet après-midi. Comme prévu, ce budget n'annonce aucune mesure fiscale importante. La majorité des textes fiscaux reprennent les mesures annoncées au cours des cinq dernières années. Le commentaire fiscal relatif à ce budget sera donc l'un des plus courts depuis longtemps.

MESURES AFFECTANT DESJARDINS - ENTREPRISE

Report des acomptes provisionnels du 1^{er} trimestre de 2002 pour les PME

À l'instar du gouvernement provincial, le ministère des Finances fédéral annonce des mesures visant à reporter le paiement des versements de janvier à mars 2002.

Ces mesures visent toutes les sociétés dont le capital imposable aux fins de l'impôt de la partie I.3 est inférieur à 15 M\$. Presque toutes les caisses sont donc visées par ces mesures.

De façon générale, les sociétés visées pourront reporter de 6 mois leurs versements de janvier, février et mars 2002.

De plus, les sociétés ayant une fin d'exercice de janvier à mars 2002 pourront payer leur solde fédéral au plus tard 6 mois après leur fin d'exercice. Celles ayant une fin d'exercice d'avril à juin pourront payer leur solde fédéral le 30 septembre 2002.

Des détails supplémentaires parviendront aux caisses dans un nouveau Fiscalité Express.

Capital de risque - sociétés de personnes en commandite admissibles

À l'heure actuelle, les caisses de retraite et les autres investisseurs exonérés peuvent être réticents à opter pour une société de personnes en

commandite, étant donné que les participations dans de telles sociétés sont généralement réputées être des biens étrangers pour l'application des règles fiscales limitant les placements en biens étrangers pouvant être détenus par un régime de revenu différé.

Une des mesures proposées dans le budget consiste à éliminer la restriction relative à la participation maximale de 30 % dans les sociétés de personnes en commandite pour que celles-ci soient admissibles.

Du coup, une société de personnes en commandite sera admissible même si un commanditaire ou un groupe de commanditaires ayant un lien de dépendance détient plus de 30 % de ses unités. Toutefois, en ce qui touche les règles sur les biens étrangers, tout commanditaire ou groupe de commanditaires détenant une participation de plus de 30 % dans une société de personnes en commandite admissible sera réputé détenir une participation équivalente dans chaque bien détenu par la société de personnes, y compris les biens étrangers.

Dans le cas d'une participation de 30 % ou moins, le traitement prévu pour les biens étrangers ne s'appliquera pas.

Cette mesure sera applicable après 2001.

MESURES AFFECTANT LES PARTICULIERS

Réévaluation trimestrielle du crédit pour TPS

Le crédit pour TPS est payé chaque trimestre sur une période d'un an (l'année de prestation) commençant en juillet. Actuellement, le crédit est calculé selon le revenu et les renseignements familiaux fournis à la fin de l'année civile précédente, six mois avant le début de l'année de prestation.

Le présent budget annonce qu'à compter des prestations payables pour juillet 2002, le droit qu'a un particulier au crédit de TPS pour un trimestre sera fondé sur sa situation familiale à la fin du trimestre précédent. Cela permettra de tenir compte plus rapidement des changements dans la situation familiale comme naissance, décès ou mariage.

Déduction des outils - apprentis mécaniciens

Le budget propose d'offrir une déduction fiscale pour la portion exceptionnelle du coût des outils neufs achetés après 2001 et utilisés pendant le stage par des apprentis mécaniciens de véhicules.

Le montant de la déduction correspondra au coût total des outils neufs achetés dans une année d'imposition, moins le plus élevé des montants suivants : 1 000 \$ ou 5 % du revenu de stage de l'apprenti pour l'année. La partie de la déduction admissible qui est inutilisée dans l'année au cours de laquelle les outils sont achetés peut être reportée et déduite lors d'une année d'imposition ultérieure.

Déduction au titre de l'aide pour frais de scolarité

Certains adultes qui font des études de base pour accroître leurs compétences bénéficient d'une aide financière directe des gouvernements pour payer leurs frais de scolarité. Cette aide doit être incluse dans le revenu et les frais de scolarité ne peuvent être déduits.

Le budget propose que les personnes puissent déduire, dans le calcul de leur revenu imposable, le montant de l'aide reçue au titre des frais de scolarité pour la formation de base des adultes qui a été incluse dans leur revenu. Pour qu'une personne y ait droit, l'aide reçue au titre des frais de scolarité doit être fournie aux termes de certains programmes comme celui de l'Assurance-emploi ou un programme provincial semblable.

Cette mesure s'appliquera à l'aide admissible au titre des frais de scolarité reçue **après 1996**. Des procédures administratives seront établies dans les mois à venir pour l'aide reçue avant 2001.

Élargissement du crédit d'impôt aux fins d'études

Actuellement, le crédit d'impôt pour études ne peut pas être réclamé par des étudiants qui reçoivent une aide financière pour des études postsecondaires aux termes de programmes de formation gouvernementaux.

À compter de 2002, le budget propose d'étendre l'accès au crédit d'impôt pour études aux étudiants qui reçoivent une aide imposable pour des études postsecondaires en vertu de certains programmes

dont l'Assurance-emploi ou un programme provincial semblable.

Par contre, le crédit demeure inadmissible pour ceux dont les frais de scolarité sont remboursés par l'employeur.

Dons de certaines valeurs mobilières à des organismes de bienfaisance

En vertu d'une mesure spéciale, le montant inclus dans le revenu du donateur au titre d'un gain en capital résultant des dons de valeurs mobilières cotées en bourse est réduit de moitié. Ainsi, le taux d'inclusion du gain en capital est réduit à 25 %.

Cette mesure devait prendre fin le 31 décembre. Comme mentionné dans un communiqué du 12 octobre 2001, cette mesure est maintenant permanente.

Cette mesure s'applique également aux sociétés.

De même, la mesure semblable qui s'appliquait aux dons de valeurs mobilières achetées dans le cadre d'options d'achat d'actions est également prolongée indéfiniment.

Promotion de l'aménagement durable des terres à bois

À l'heure actuelle, un contribuable peut transférer à une autre génération un bien agricole en reportant l'impôt, si le bien sert principalement à une entreprise agricole à laquelle le contribuable ou un membre de sa famille participe activement.

L'exploitation d'une terre à bois peut, dans certains cas, constituer une entreprise agricole. Le report entre générations sans imposition ne peut être utilisé compte tenu du critère de participation active.

Le budget propose de faciliter le report entre générations d'une terre à bois qui est une entreprise agricole. Pour les transferts après le 10 décembre 2001, un nouveau critère permettra le report entre générations si les autres conditions rattachées au report en vigueur sont par ailleurs respectées et que le cédant ou un membre de la famille participe activement à l'aménagement de la terre à bois selon les dispositions d'un plan d'aménagement forestier visé par règlement.

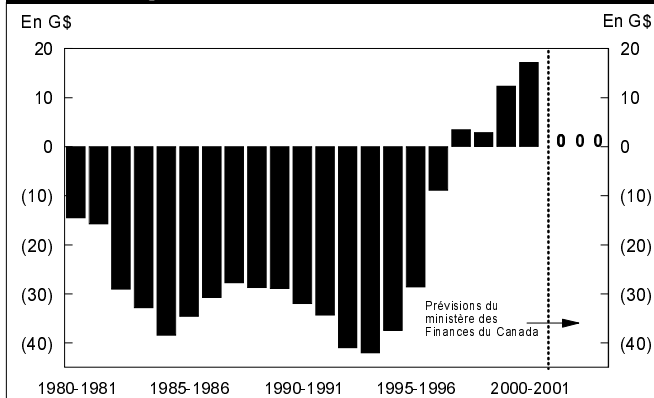
COMMENTAIRE ÉCONOMIQUE

Budget fédéral 2001 : Un budget sans surprise axé sur la prudence et la sécurité nationale

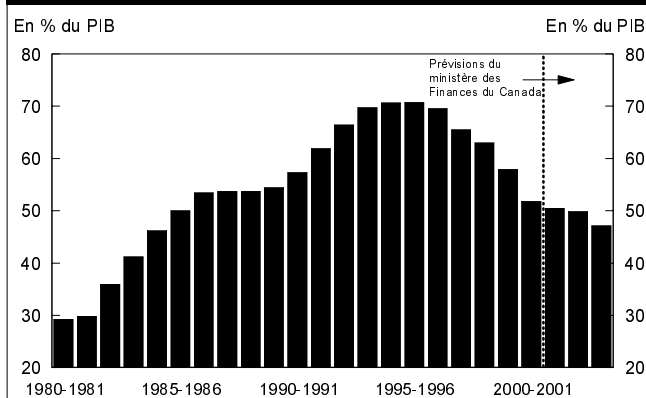
Faits saillants

- Le budget 2001 du ministre Martin est conçu autour de deux grandes préoccupations : 1) ralentissement économique et incertitude à l'échelle mondiale ; 2) sécurité de la société canadienne.
- Le gouvernement a dégagé un excédent budgétaire de 17,1 G\$ pour l'année fiscale 2000-2001 ; il s'agissait du quatrième exercice consécutif où un excédent fut enregistré. C'est la meilleure performance du G-7 en termes relatifs.
- Des budgets équilibrés ou légèrement excédentaires sont prévus pour 2001-2002 ainsi que pour chacun des deux exercices suivants.
- Corollaire du virage des finances publiques, le ratio de la dette publique nette par rapport au PIB, après avoir atteint un sommet de 70,7 % en 1995-1996, devrait passer sous le cap des 50 % en 2002-2003, soit le niveau le plus bas depuis 1985.
- Les dépenses de programmes fédérales, exprimées en pourcentage du PIB, passent de 16,4 % en 1993-1994 à 11,3 % en 2000-2001. Par contre, elles augmenteront sensiblement au cours des deux prochains exercices, pour atteindre 12,4 %, principalement sous l'impulsion des hausses des transferts aux provinces en matière de santé et de programmes sociaux.
- Le report de six mois du versement des acomptes provisionnels pour les petites entreprises et les réductions d'impôts déjà annoncées réduiront de 4,1 % les recettes budgétaires cette année.
- Le budget prévoit 7,7 G\$ pour les cinq prochaines années afin d'améliorer la sécurité nationale : 6,5 G\$ pour la sécurité aérienne et les forces armées et 1,2 G\$ pour la sécurité frontalière.
- Le budget prévoit également des investissements dans des infrastructures stratégiques (2 G\$), dans l'apprentissage et la recherche (1,1 G\$) puis, dans une moindre mesure, dans la santé. De plus, le gouvernement intensifiera son aide internationale (1 G\$).

Solde budgétaire : pas de déficit en vue



Le ratio de la dette fédérale diminue



Hypothèses économiques et situation budgétaire : la prudence légendaire du ministre Martin prédomine...

Une fois de plus, le ministre des Finances s'est laissé guider par la prudence et n'a pas dérogé de ses objectifs budgétaires de moyen et de long terme consistant à améliorer l'efficacité et la productivité de l'économie canadienne. Il a déposé un budget prudent, sans éclat, qui n'apporte à peu près rien pour contrer, dans l'immédiat, les impacts négatifs des événements du 11 septembre et la récession qui sévit actuellement au Canada.

Les hypothèses économiques sur lesquelles sont fondées ses projections budgétaires sont à la fois réalistes et modérément prudentes. Il prévoit une croissance du PIB réel du Canada de 1,3 % en 2001, de 1,1 % en 2002 et de 3,9 % en 2003. Tel qu'illustré au tableau ci-contre, ces projections sont sensiblement analogues à celles du Mouvement Desjardins. Elles prévoient un regain de l'activité économique en deuxième moitié de 2002, qui se poursuivra en 2003. Compte tenu du train de mesures monétaires et fiscales mises de l'avant depuis le début de 2001, et accentuées au lendemain des attentats du 11 septembre, ce scénario est des plus plausibles.

Le ministre des Finances ne veut en aucun cas renouer avec les déficits, ce qui peut expliquer ce manque apparent de proactivité par rapport à la détérioration de la conjoncture et à la récession en cours depuis la mi-année. Ainsi, il maintient un budget sobre et équilibré pour les années fiscales 2001-2002, 2002-2003, et 2003-2004. Toutefois, il confirme ses engagements antérieurs en ce qui concerne les baisses d'impôts pour 2002 et les années ultérieures, de même que ses engagements de septembre 2000 d'accroître ses transferts aux provinces dans le domaine de la santé.

Néanmoins, la situation budgétaire du gouvernement a été fragilisée par le ralentissement économique et la récession. Pour financer les nouvelles mesures budgétaires, notamment celles destinées à l'amélioration de la sécurité, le ministre doit piger dans ses réserves. Ainsi, la réserve de prudence économique de 1 G\$ en 2001-2002 et de 2 G\$ pour 2002-2003, prévue dans l'énoncé d'octobre 2000, a été complètement utilisée, tandis que la réserve pour éventualités, pour prémunir le gouvernement contre les revers de la conjoncture, a été abaissée à 1,5 G\$ en 2001-2002 puis à 2 G\$ en 2002-2003, plutôt que les 3 G\$, comme c'était le cas depuis quelques années.

Par contre, les ratios financiers du gouvernement continuent de s'améliorer sur toute la ligne. Par exemple, en 2002-2003, la dette fédérale en pourcentage du PIB passera sous la barre des 50 % pour la première fois en 17 ans.

Prévisions économiques et financières

	2001			2002			2003		
	Secteur privé	Budget fédéral	Desjardins	Secteur privé	Budget fédéral	Desjardins	Secteur privé	Budget fédéral	Desjardins
PIB nominal (%)	4,1	2,6	2,6	3,1	1,3	1,1	5,9	5,9	5,6
PIB réel (%)	1,5	1,3	1,4	1,5	1,1	1,3	3,9	3,9	3,6
Bons du Trésor canadiens 3 mois (%)	4,0	3,8	3,9	3,2	2,4	2,4	4,7	4,0	4,5
Obligations canadiennes 10 ans (%)	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,8	5,9	5,9	6,0

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES (en milliards de \$)

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001p	2001-2002p	2002-2003p	2003-2004p
Opérations budgétaires:							
Recettes	153,2	155,7	165,7	178,6	171,3	174,7	180,7
- Variation (%)	8,7	1,6	6,4	7,8	(4,1)	2,0	3,4
Dépenses de programmes	(108,8)	(111,4)	(111,8)	(119,3)	(130,5)	(136,6)	(140,2)
- Variation (%)	3,8	2,4	0,4	6,7	9,4	4,7	2,6
Solde de fonctionnement	44,4	44,3	53,9	59,2	40,7	38,2	40,4
Frais de la dette publique	(40,9)	(41,4)	(41,6)	(42,1)	(39,2)	(36,3)	(38,1)
- Variation (%)	(9,1)	1,2	0,5	1,2	(6,9)	(7,4)	5,0
Réserves pour éventualités	---	---	---	---	1,5	2,0	2,5
Solde budgétaire	3,5	2,9	12,3	17,1	0,0	0,0	0,0
Réduction de la dette	3,5	2,9	12,3	17,1	0,0	0,0	0,0
Ressource ou besoins financiers	12,7	11,5	14,6	19,0	(1,9)	(1,0)	1,2
Ratio des dépenses de programmes sur le PIB (%)	12,3	12,2	11,5	11,3	12,0	12,4	12,1
Ratio dette sur PIB (%)	65,5	63,0	57,9	51,8	50,5	49,9	47,1

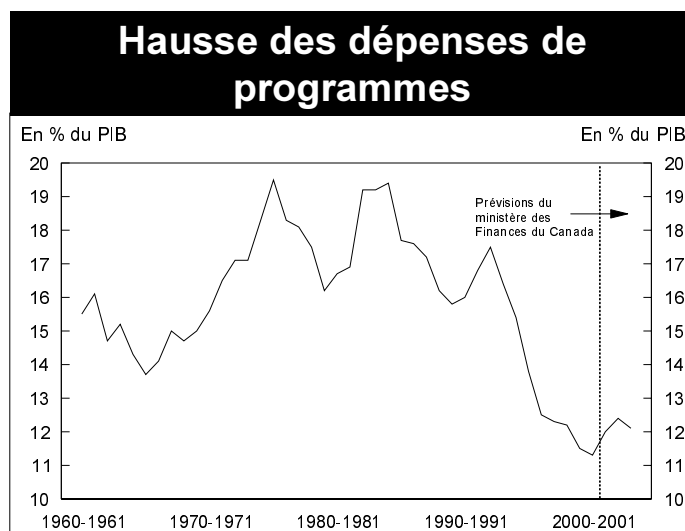
p : prévisions

La sécurité et les infrastructures à l'avant-plan des initiatives budgétaires

Les attentats terroristes de septembre dernier aux États-Unis auront non seulement changé l'environnement économique dans lequel évoluent les finances publiques, mais aussi les priorités du gouvernement fédéral. Le ministre Martin met donc de côté, pour un certain temps, son plan de réduction de la dette au profit d'une augmentation importante des dépenses publiques, où la sécurité des Canadiens est au cœur des principales initiatives budgétaires. Les dépenses de programmes du gouvernement fédéral grimperont donc de 9,4 % lors du présent exercice fiscal (2001-2002), contre 6,7 % en 2000-2001 et 0,4 % en 1999-2000.

Ce nouveau budget annonce une injection de 7,7 G\$ au cours des cinq prochaines années afin d'améliorer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes. Les principales mesures dans le cadre de ce programme sont les suivantes :

- Injection de 1,6 G\$ visant à améliorer les services de renseignement et les forces de l'ordre. De cette somme, 1,2 G\$ sera consacré à la formation des agents du service de renseignement et des services de police, ainsi qu'à de nouveaux équipements.
- Près de 1 G\$ ira au contrôle accru des arrivants au Canada.
- La protection civile bénéficiera d'un montant additionnel de 1,6 G\$, dont 510 M\$ seront dévoués aux forces armées canadiennes pour la participation du Canada à la campagne militaire internationale contre le terrorisme et pour l'achat de matériel.
- Le gouvernement fédéral alloue 1,2 G\$ afin d'assurer une frontière sûre, ouverte et efficace entre le Canada et les États-Unis. Cela comprend l'octroi de 646 M\$ pour améliorer la sécurité et la fluidité à la frontière et 600 M\$ pour de nouvelles infrastructures.
- Finalement, 2,2 G\$ financeront une nouvelle approche en matière de sécurité aérienne. Cela comprend la création d'un nouvel organisme chargé de la sécurité aérienne, une aide aux transporteurs afin de limiter l'accès aux cabines de pilotage et un accroissement de la sécurité dans les zones de travail des aéroports.
- Il est à noter qu'un nouveau droit pour la sécurité des passagers du transport aérien sera perçu à compter du 1^{er} avril 2002. Ce droit de 12 \$ pour un aller et de 24 \$ pour un aller-retour permettra d'amasser un peu plus de 2,2 G\$ au cours des cinq prochains exercices fiscaux et couvrira donc entièrement les coûts associés au nouveau volet en matière de sécurité aérienne.



D'autres mesures sont également proposées afin de bâtir une économie forte et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens. Ces investissements stratégiques représentent, si tous les engagements sont réalisés, une dépense d'un peu plus de 5,1 G\$ d'ici l'exercice fiscal 2003-2004. Ces initiatives visent à renforcer la contribution du gouvernement fédéral dans le domaine de la recherche en santé, à encourager l'apprentissage et l'acquisition de compétences, à investir dans la recherche, notamment dans le milieu universitaire et dans la création d'un réseau Internet de nouvelle génération, à investir dans les infrastructures stratégiques et l'environnement, telle la contribution de 680 M\$ sur cinq ans afin de subventionner l'investissement en logements sociaux, et à améliorer les programmes d'aide au développement des enfants autochtones. Un engagement d'au moins 2 G\$ est également proposé pour financer la Fondation pour les infrastructures stratégiques. Cette fondation, en collaboration avec les administrations provinciales et municipales, offrira une aide à coûts partagés dans le cadre de grands projets d'infrastructures comme les autoroutes et les services publics. Cette somme s'ajoutera aux programmes de 2,6 G\$ annoncés dans le budget de février 2000. De plus, le gouvernement augmentera aussi son aide internationale de près de 1 G\$ au cours des trois prochaines années, dont 100 M\$ à l'Afghanistan d'ici quelques mois.

Du côté des entreprises, afin d'aider les plus petites d'entre elles à s'acquitter de leurs besoins immédiats de trésorerie en cette période de marasme économique, le gouvernement reporte de six mois le versement de leurs acomptes provisionnels pour les mois de janvier, février et mars 2002. C'est donc une somme totale de 2 G\$ qui sera ainsi amputée à l'exercice 2001-2002 pour être reportée à l'exercice budgétaire suivant.

En plus de ces nouvelles mesures, il ne faut pas oublier l'allègement de l'impôt des particuliers effectué au cours du dernier budget et de l'énoncé d'octobre 2000. Ainsi, en 2004-2005, une fois que toutes les mesures annoncées seront en application, l'impôt sur le revenu des particuliers aura été allégé de 21 % en moyenne, soit un montant global de 100 G\$. Rappelons qu'en 2002, les contribuables profiteront de l'indexation de 3 % du régime fiscal.

Le gouvernement fédéral confirme également ses engagements de 23,4 G\$ pris envers les provinces en septembre 2000 au chapitre des transferts en matières de santé et de programmes sociaux. Il faut dire que plus de 70 % de cette somme ont déjà été octroyés aux provinces lors de l'exercice budgétaire 2000-2001. Les provinces devraient donc recevoir 6,9G\$ d'ici l'exercice budgétaire 2005-2006.

Dépenses et recettes proposées dans le Budget - décembre 2001							
(En millions \$)	2001-2002p	2002-2003p	2003-2004p	2004-2005p	2005-2006p	2006-2007p	Total
Sécurité							
Renseignement et forces de l'ordre	273	253	276	279	275	278	1 634
Contrôle des arrivants	143	186	184	157	165	165	1 001
Protection civile et déploiement militaire	535	316	204	201	192	192	1 638
Sécurité aérienne	115	462	573	367	366	306	2 189
Mesures frontalières	72	306	260	257	201	151	1 246
Santé	105	78	78				261
Compétences, apprentissage, recherches	429	318	318				1 065
Infrastructures stratégiques et environnement	207	181	234				622
Fondation pour infrastructures stratégiques		Engagements de 2000 M					2 000
Enfants autochtones		90	95				185
Aide internationale	215	0	285				500
Fonds pour l'Afrique		Engagements de 500 M					500
Activités ministérielles	569	361	198				1 128
Total des dépenses annoncées	2 664	2 551	2 703	1 260	1 199	1 092	13 969
Report des comptes provisionnels	2 000	(2 000)					0
Mesures de dépenses fiscales	10	40	60				110
Droits passagers aériens		(430)	(445)	(445)	(445)	(445)	(2 210)
Recouvrement des coûts		(50)	(50)	(30)	(25)	(25)	(180)
Total des recettes	2 010	(2 440)	(435)	(475)	(470)	(470)	(2 280)

p : prévisions

En conclusion : un budget sobre et prudent, mais peu de mesures pour contrer la récession et l'incertitude actuelle

Le budget fédéral du 10 décembre 2001 s'inscrit dans la pure tradition à laquelle nous sommes habitués Paul Martin. Le ministre n'a pas dérogé de sa stratégie budgétaire des six dernières années, qui est axée sur l'amélioration de la situation financière du gouvernement et la volonté d'améliorer, à longue échéance, la position concurrentielle du Canada sur l'échiquier nord-américain et international : promouvoir la recherche et le développement, l'innovation, l'investissement technologique, améliorer le système de santé et consolider la situation financière de l'État.

L'essentiel de l'argent frais est consacré à renforcer la sécurité des Canadiens, dans la foulée des événements du 11 septembre 2001. Il faut dire que le gouvernement a reconduit les baisses d'impôts annoncées antérieurement lors du budget de février 2000 et de l'énoncé budgétaire préélectoral du 18 octobre 2000. Toutefois, le ministre des Finances s'est fait avare de mesures en vue de contrer le contexte économique récessionniste qui sévit actuellement

et d'atténuer l'incertitude actuelle. Rien pour le consommateur, sinon les mesures de réductions d'impôts et d'indexation du régime fiscal annoncées l'an dernier. Le gouvernement aurait pu se montrer un peu plus proactif en envoyant un message clair aux agents économiques afin d'éviter que la situation économique ne se détériore encore davantage.

Cependant, c'est un budget qui devrait rassurer et plaire aux marchés financiers. Pas de déficit en vue. Plusieurs ratios financiers vont continuer à s'améliorer. Le gouvernement a maintenu le principe d'une réserve pour éventualités pour se protéger contre une mauvaise conjoncture, quoique cette réserve a été réduite. En somme, à moins d'une conjoncture très défavorable, c'est-à-dire si la confiance des consommateurs et des entreprises s'effrite davantage, la prudence du ministre Martin place le gouvernement à l'abri d'un dérapage qui effacerait les gains réalisés à coup de grands sacrifices au cours des six dernières années.